# 

* Date : 19-04-2005
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2005015027
* Auteur : SERVICE PUBLIC FEDERAL AFFAIRES ETRANGERES, COMMERCE EXTERIEUR ET COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

Accord sur le statut des missions et des représentants d'Etats Tiers auprès de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, fait à Bruxelles le 14 septembre 1994 (1). - Ratification par la Roumanie
Le 4 janvier 2005, a été reçu au Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement de Belgique, l'instrument de ratification de la Roumanie concernant l'Acte international susmentionné.
Le dépôt de l'instrument de ratification a été effectué conformément aux dispositions de l'article 3 paragraphe a) de l'Accord.
L'Accord est entré en vigueur à l'égard de la Roumanie le 4 janvier 2005.
Voir Moniteur belge du 21 octobre 1997.